



COMMUNE DE CARRY LE ROUET

RÉVISION

PROJET ARRÊTÉ LE :

APPROUVÉ LE :

RÉVISÉ LE :

MODIFIÉ LE :




Droit de Préemption Urbain

| 6.8

COMMUNAUTE URBAINE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
DIRECTION DE L'URBANISME ET DU
FONCIER
BP 48014 – 13567 MARSEILLE CEDEX 02

Droit de préemption urbain de Carry-le-Rouet

 Droit de préemption urbain



0 250 500